



AEF Dépêche n°562723 - Paris, le 24/05/2017 17:25:00

- Sécurité privée -

- 217.114.201.5 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Les détectives privés veulent disposer de "prérogatives" plus larges (assemblée générale du Snarp)

Par Clément Giuliano

Au vu du "travail fructueux" mené par le Snarp et les pouvoirs publics en matière "de moralisation et de professionnalisation" des détectives privés, "l'heure est venue de donner aux professionnels du renseignement que nous sommes les moyens de faciliter notre travail par l'octroi de prérogatives". C'est ce qu'écrit Jean-Emmanuel Dery, président de la principale organisation patronale des détectives privées, dans un courrier adressé mi-avril 2017 à Philip Alloncle et transmis à AEF. Le Snarp demande notamment un accès plus large des détectives aux registres d'état civil. Le délégué ministériel aux coopérations de sécurité répond aux représentants du Snarp lors de l'assemblée générale de l'organisation, qui avait lieu jeudi 4 mai 2017 à Paris, faisant part de son optimisme. Jean-Emmanuel Dery est par ailleurs réélu président du syndicat lors de cette réunion.

"Il est difficile de contrôler et d'exiger toujours plus d'une profession, et ce en toute cohérence, sans lui accorder sa confiance et sans lui donner pleinement les moyens d'exercer", écrit Jean-Emmanuel Dery, président du Snarp (Syndicat national des agents de recherches privées), dans un courrier du 19 avril 2017 adressé à Philip Alloncle, délégué ministériel aux coopérations de sécurité. Le président de la principale organisation patronale de détective privée demande notamment un "accès à la filiation" dans les registres d'état civil, comme en disposent les généalogistes. Ce nouveau droit permettrait par exemple à des détectives de recherches des héritiers dans des successions.

ACCÈS AU SIV

Constatant que tout contribuable peut avoir accès aux montants des revenus déclarés par un autre contribuable dans son département, le Snarp demande par ailleurs que les détectives privés puissent avoir accès aux revenus déclarés au niveau national. Les agents de recherches privées pourraient ainsi plus facilement procéder à la "recherche de solvabilité pour le recouvrement de créances, pour faire exécuter des jugements civils et commerciaux".

L'organisation demande également à avoir un accès partiel aux données du SIV (système d'immatriculation des véhicules), comme bon nombre de professionnels de l'automobile "moyennant le paiement d'une redevance". Elle veut aussi un accès facilité des détectives à la publicité foncière.

UN PROJET DE TEXTE POUR LA SURVEILLANCE HUMAINE

"Nous pouvons avancer avec pédagogie. En apportant des exemples concrets de l'utilité des évolutions que vous préconisez, je crois que nous pourrons avancer", répond Philip Alloncle lors

de l'assemblée générale du Snarp, jeudi 4 mai 2017 à Paris. "Pour avoir l'accord de notre ministre, il faudra avoir les bons angles d'accroche. C'est une méthode qui prend un peu de temps", ajoute le préfet, qui indique vouloir travailler avec la DLPAJ et le Cnaps sur le sujet. Et de rappeler : "Les avancées récentes en termes d'armement des agents de sécurité privée ne sont pas sorties du jour au lendemain. Il faut commencer par du travail et des discussions puis s'appuyer sur l'actualité pour avancer."

Jean-Emmanuel Dery réélu président

Jean-Emmanuel Dery est reconduit pour un mandat d'un an à la tête du Snarp lors de l'assemblée générale (lire sur AEF). Samuel Mathis reste secrétaire général. Élie Quenet, précédemment trésorière, devient vice-présidente.

"Nous avons quelques textes en préparation à la délégation aux coopérations de sécurité, notamment sur l'obligation de signalement pour les agents de surveillance humaine", poursuit Philip Alloncle. "La présence sur le terrain de milliers d'agents de sécurité privée est une chance pour les pouvoirs publics. Nous travaillons donc à une obligation de signalement de tout fait délictueux ou criminel."

Et le délégué aux coopérations de sécurité de conclure : "À un moment où l'on demande beaucoup à l'État en termes de protection, il y a une place pour les acteurs privés voulant apporter des solutions en matière de sécurité globale. Il y a parfois quelques blocages idéologiques à contourner, mais la place du privé sera de plus en plus importante en matière de sécurité."

D'AUTRES SUJETS DE PRÉOCCUPATION

Au cours de l'assemblée générale, Samuel Mathis, secrétaire général du Snarp, formule d'autres sujets de préoccupation pour le syndicat. "Depuis plusieurs années, le Snarp participe à tous les groupes de travail sur la moralisation des détectives privés. Nous avons fait beaucoup de bénévolat. Nous aimerions que le Cnaps nous protège davantage des clandestins, qu'il soit un rempart pour notre profession sans cesse détricotée", déclare le Samuel Mathis. "Nous aimerions que la contrepartie de nos efforts soit un regard bienveillant du Cnaps", résume-t-il.

Le syndicat s'inquiète également de la possible concurrence des avocats, le barreau de Paris ayant récemment autorisé ses membres à réaliser des "enquêtes internes". "Nous allons regarder cela, je suis prêt à sonner le tocsin sur ce sujet", déclare Philip Alloncle.